

Amaury Rosseteau, il lui fut enjoint de se constituer prisonnier en 1589 ; il est nommé dans le partage des successions de Bonaventure Gillier et Marie Babou, son épouse, entre leurs enfants. (Dom Fonteneau I, 25) Le 6 fevr. 1570 il épousa Françoise ou plutôt Jacqueline du Plessis, Dame de Beaulieu en Anjou, fille de François, Ec., Sgr du Plessis, et de Françoise de Trion (B. A.) (B. A. O. 1856 p. 118) et en secondes noces, le 13 janv. 1500, Marie-Diane de Marconnay, veuve de Pierre Grignon, Sgr de la Pelissonnière, et fille de Pierre, Chev., de Catherine de Soubsmoulins. Du premier lit sont issus : 1o. Jacques, qui suit ; 2o. François, Ec., de Saint-Astier. Il a formé la branche de S. Astier dont le dernier descendant est décédé sans postérité en 1868 ; 3o. Louise, mariée en 1612 à Albert Le Simple, Ec., Sgr., de la Court ; 4o. Renée, mariée en 1619 à Henri de la Barre, Sgr de la Salle.

10.—Aloigny (Jacques d'), Sgr de la Groye, d'Ingrande, de Pont de Ruau, épousa, le 17 janv. 1600, Isabeau alias Elizabeth de Marconnay, fille de Pierre et de Catherine de Soubsmoulin, soeur de la seconde femme de son père, dont il devint ainsi le beau-frère. Il mourut à la Chevrière, le 3 sept. 1620 ; sa femme lui survécut jusqu'au 11 janv. 1643. Leurs enfants furent : 1o. Charles-Martin, qui suit ; 2o. Pierre, mort sans lignée ; 3o. François, baron de la Groye, maréchal des camps et armées du roi, qui épousa Louise de Beauveau, fille de Jacques, Ec., Sgr de la Bessière, et de Françoise Le Picard, dont Marie-Elizabéth, mariée à Arthur de Chérité, Ec.,

11.—Aloigny (Charles-Martin d'), Chev., Sgr de la Groye, du Chesne, de Marigny, d'Ingrande, épousa, le 14 avril 1628, Françoise d'Aviau de Piolant, fille de Louis, Chev., Sgr de Piolant, et de Jeanne Martel. Ils eurent un fils, qui suit, et deux filles religieuses.

12.—Aloigny (Louis d'), Chev., Mis de la Groye, Sgr d'Aloigny, du Chesne, de Ferrière, d'Oiré (?) etc., Sénéchal de Châtellerault. La seigneurie de la Groye unie à celle de Marigny fut érigée en marquisat, sous le nom de la Groye, en sa faveur, par lettres patentes de janv. 1661, avec établissement de quatre foires chaque année. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par M. Barentin. Voici ce que dit lui l'intendant du Poitou, Colbert du Craissy, dans son rapport au roi sur la

---

(7) Oiré ou Oyré (Vienne) à 4 kit d'Ingrande, 145 hal.